



Newsletter Janvier 2010

Association

Le brevet fédéral de capacité prend forme

L'Association des Communes Suisses (ACS) crée un nouveau brevet fédéral de «Spécialiste communal(e)». Il est prévu de décerner ce nouveau brevet pour la première fois à la fin 2011 et de revaloriser les professions dans les communes. Ainsi que Claudia Hametner, responsable du projet le souligne, la création du brevet fédéral a notamment pour but d'intensifier les relations et de promouvoir la reconnaissance du champ d'activité des employé(e)s administratifs communaux auprès de la Confédération. Compte tenu des attentes de la population qui vont en augmentant et des dossiers administratifs qui deviennent toujours plus complexes, le personnel communal orienté sur la pratique est tout particulièrement confronté à de grands défis. L'objectif consiste, à l'aide du nouveau brevet fédéral, de renforcer la compétence des communes et de revaloriser l'attrait en tant qu'employeur.

Claudia Hametner précise que l'ACS ne vise pas une formation dans une haute école spécialisée, mais simplement l'organisation d'un examen professionnel. L'ACS ne s'occupe pas du cursus de formation, ceci est du ressort des institutions de formation. Les offres qui existent déjà doivent continuer à être

proposées dans le cadre d'une libre concurrence, ce qui importe c'est que les cours de préparation soient, en termes de contenu, en adéquation avec le brevet fédéral. L'ACS, en sa qualité d'organisation faîtière des communes suisses, forme, en collaboration avec d'autres organisations suisses du monde du travail, c'est-à-dire avec les associations patronales et professionnelles, la responsabilité en matière d'examens.

Interview détaillé dans la «Commune Suisse» du 15 janvier

Actuel

Nouvelle réglementation du financement des soins ajournée

Le Conseil fédéral a décidé de reporter la date de mise en vigueur du nouveau financement des soins. La loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins ainsi que les modifications de l'ordonnance qui y sont liées vont entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011 seulement et non pas comme prévu le 1^{er} juillet 2010. Les cantons et les communes ont lutté avec succès contre une mise en vigueur plus précoce de ladite loi. En novembre, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et les associations communales cantonales ont invité le Conseil fédéral à revenir encore une fois sur la question de la mise en vigueur. Dans ce chemi-

nement, la CdC a attiré l'attention sur le fait qu'une mise en vigueur au 1^{er} juillet 2010 conduirait à des incertitudes lors de la mise à disposition des moyens financiers ainsi que lors de l'adaptation des bases légales cantonales. Par ailleurs, elle ne permet pas aux cantons de prévoir une exécution appropriée et met ainsi en danger la sécurité du droit.

Meilleures pratiques

pour les communes tessinoises

Le Centre de formation pour les collectivités locales et la Section des Collectivités locales du canton du Tessin ont donné vie à une nouvelle initiative qui s'adresse aux communes: le prix «Commune novatrice 2010». Celui entend valoriser les initiatives d'innovation, des plus grandes aux plus petites, imaginées et encouragées par les collectivités locales tessinoises.

Celui-ci est basé sur une méthode mise au point par le Centre de compétence pour la réforme de la gouvernance locale du Conseil de l'Europe (www.coe.int/local), engagé depuis des années désormais dans la diffusion d'instruments et de méthodes qui aident les collectivités locales à augmenter leurs capacités de gouvernance. Cette initiative veut faire connaître ce qui est fait de bon et de novateur, stimuler une «compétition vertueuse» et favoriser la circu-

lation des informations par rapport aux «meilleures pratiques».

Information: www.ti.ch/cfel

Procédures de consultation

Modification de

l'ordonnance sur le CO₂

L'ACS a donné en collaboration avec l'Union des villes suisses une réponse à la procédure de consultation sur le CO₂ dans le cadre d'une audition. Les deux associations communales ont, comme dans leur courrier adressé en novembre à Monsieur Moritz Leuenberger, Conseiller fédéral, souligné le rôle important des villes et des communes lors de la mise en œuvre de la politique énergétique. Afin de pouvoir assumer ce rôle de manière efficace, les villes et les communes doivent pouvoir participer dès le début à la conception des mesures de mise en œuvre. Aux yeux de l'ACS, il n'est pas acceptable que ses droits de coparticipation soient ignorés, comme cela fut le cas lors de l'élaboration du projet d'ordonnance sur le CO₂. L'ACS attend que les deux associations communales suisses puissent siéger au moins au sein du comité spécialisé pour le programme national d'assainissement des bâtiments. Par ailleurs, les villes et les communes doivent être intégrées dans le programme et la mise en œuvre de mesures complémentaires, n'est-il pas vrai qu'elles ont un accès direct aux propriétaires par le biais de différents canaux.

Manifestations

InfoSocietyDays: Forum spécial cyberadministration

C'est du 8 au 12 mars que se dérouleront les InfoSocietyDays 2010 à la BEA bern expo. Trois forums s'y dérouleront de nouveau: le Swiss eEducation Forum (lundi, 8 mars), le Swiss eGovernment Forum (mardi/mercredi, 9 et 10 mars) et le Swiss eHealth Forum (jeudi/vendredi, 11 et 12 mars). L'ACS est membre du comité de patronage du Swiss eGovernment Forum dont les points forts sont les suivants: «Collaboration dépassant le cadre de l'administration – management des processus en tant que facteur de réussite» ainsi que «Entreprises et citoyens à la loupe – de l'administration au centre de prestations de service».

Les processus administratifs sont souvent larges et requièrent une collaboration en lieu et place d'une action isolée. C'est la raison pour laquelle le potentiel de la cyberadministration ne pourra être exploité entièrement que si les autorités coopèrent de manière globale. L'économie et les citoyens attendent un dénouement simple et rapide de leurs souhaits. Dans le cadre de présentations de solutions, les représentantes et représentants des communes, villes et cantons présentent des rapports sur les expériences réalisées, parlent d'attentes, de barrières et de l'utilité réalisée.

Informations: www.infosociety-days.ch

Politforum Thoune:

autonomie communale

Le 5^e Politforum Thoune des 12 et 13 mars est placé sous le titre «Autonomie communale adieu!? – Combien de temps va-t-elle encore durer?». Le canton de Glaris va réduire radicalement en 2010 le nombre de ses communes de 25 à 3. Il affirme être convaincu de son projet. Le rythme des réformes doit aussi être accéléré dans le canton de Berne. On espère que les fusions et autres réformes structurelles vont conduire à un renforcement de l'autonomie communale. Dans le cadre d'exposés d'impulsions et de tables rondes, la question de savoir ce que signifie réellement l'autonomie communale va être passée au crible à Thoune. Quelle est l'autonomie des communes? De quelle manière celle-ci s'est-elle développée par le passé? A quels changements doit-on s'attendre à l'avenir?

Le programme de la réunion est structuré thématiquement en deux blocs. Le vendredi, on passera en revue la question des structures communales (autonomie en matière d'organisation et d'activités). Le samedi, on se concentrera sur le rôle des finances communales (autonomie financière). De nombreuses personnalités issues de la politique, de l'économie et de la société présenteront un exposé sur ces thèmes.

Information et inscription: tél. 031 330 19 90, fax 031 330 19 80, politforum.thun@bwdbern.ch, www.politforumthun.ch